



« Le SMM a été saisi d'une doléance par le Groupe Free News concernant une poursuite pénale engagée contre lui. A cet effet nous tenons à réitérer que le SMM s'insurge contre toute velléité d'instrumentaliser la Justice aux fins de règlements de comptes politiques et dénonçons fermement les tentatives d'utiliser abusivement la loi à ce dessein.

Ainsi les journalistes ont la loi sur la communication qui les protège ou les sanctionne et un délit de presse est -et demeure- un délit de presse et NE POURRA ÊTRE QUALIFIÉ D'UNE AUTRE INFRACTION DE DROIT COMMUN. A cet égard je tiens à interpeller toutes les personnes ou entités concernées par cette affaire de s'en tenir à la loi et uniquement à l'application stricte de la loi. Particulièrement, j'invite mes collègues magistrats à ne pas se prêter involontaire ou non une fois de plus à servir d'instrument de représailles politiques et de juger selon la loi et strictement la loi »

Antananarivo, ce 14 août 2017

